

MAITRE DE L'OUVRAGE :

MAIRIE DE CAZERES
Place de la Mairie
31220 CAZERES

EXTENSION ET RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE CAZERES

**DCE / CCTP LOT 7
PEINTURE NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

Architectes :

le23architecture
Magali Albiges – David STOCCO
le Belvédère
11 boulevard des Récollets
31400 Toulouse
Tel : 05 34 41 18 09 - Fax : 05 61 62 47 30
magali.a@le23architecture.com

Bureau d'études techniques :

INSE
ZI rue marc Robert
31380 ONET LE CHÂTEAU
Tél : 05.65.77.31.00
rodez@inse.fr

CONTROLE TECHNIQUE :

Joël PETIOT | Chargé d'affaire Contrôle Construction Toulouse
Bureau Veritas Construction - Région Occitanie
joel.petiot@fr.bureauveritas.com
+33 6 79251723 (Mobile) | + 33 5 61315782 (Fixe)

CSPS :

Sébastien RIDOU | COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ
Bureau Veritas Construction - Agence Occitanie
sebastien.ridou@fr.bureauveritas.com

+33 6 11 84 46 26 (Mobile) | + 33 5 61 31 59 24 (Fixe)

LOT N°7 PEINTURES NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

DESIGNATION DES OUVRAGES

Les présente description et localisation sont les indications complémentaires des plans architectes.

Les plans étant l'outil de prédilection de l'architecte les descriptions et localisation qui suivent complètent les plans, mais une hiérarchie est établie entre les pièces du marché les plans prévalent sur les CCTP. L'entrepreneur devra en cas de contradiction oublier ou manquer

dans ou entre les pièces en référer à l'architecte afin que celui-ci puisse clarifier le choix et cela dans la volonté d'assurer la conformité de l'ouvrage à sa destination.

Les dimensions sont données à titre indicatif afin de déterminer le montant du marché, mais les cotes réelles sont à relever sur place par l'entrepreneur.

Les quantités sont données à titre indicatif, mais doivent être vérifiées par l'entrepreneur pour le chiffrage.

7 1 GÉNÉRALITÉS

7 1 1 Documents techniques particuliers

Les travaux seront exécutés conformément à l'ensemble des normes, des Documents Techniques Unifiés et autres réglementations en vigueur au jour de la signature du marché par le Maître de l'Ouvrage et applicables au lot concerné, et notamment :

- § DTU 59.1/59.2 Travaux de peinture et de revêtement des Bâtiments
- § Norme NF Q 33-002 Dimensions des rouleaux de papiers peints
- § Normes NF T 30-004 à 31-208 Peintures, pigments, vernis
- § DTU 59-3 Peintures de sol

§ Réglementation Accessibilité Handicapés issue de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de l'ensemble de ses décrets et arrêtés d'application

§ Le matériau retenu devra bénéficier d'un agrément du CSTB et sa mise en œuvre conforme au cahier des charges du fabricant

§ Arrêté du 7 août 1997 et du 13 octobre 1998 relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de certains produits contenant des substances dangereuses

§ Réglementation Accessibilité Handicapés issue de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de l'ensemble de ses décrets et arrêtés d'application.

La liste présentée ci-dessus ne peut en aucun cas être considérée comme exhaustive. Le Titulaire du marché doit, en toute hypothèse, réaliser ses prestations dans le respect des règles de l'art et de l'ensemble des normes et autres règles qui lui sont opposables en sa qualité de professionnel.

7 1 2 Qualité et origine des matériaux

Il est précisé que les systèmes définis ci-après représentent essentiellement, selon la nature des supports, une qualité de matériau et un aspect de film fini. Les entreprises pourront proposer d'autres systèmes qui devront, cependant, et ce dans tous les cas, être parfaitement cohérents et correspondre, dans tous leurs éléments, aux prescriptions du fabricant. L'origine des produits et leurs types exacts devra être précisée dans la soumission des offres. Le Maître d'Œuvre et le Maître de l'Ouvrage se réservent le droit de demander des démonstrations, conseils, et contrôles et de refuser les produits proposés en variante. Dans ce cas l'entreprise devra, impérativement, mettre en œuvre les produits prévus au présent C.C.T.P.

Les peintures, lasures, vernis, ne devront pas être étiquetés T+, T (Toxique), Xn (nocif) ou dangereux pour l'environnement. Ils ne devront pas contenir de benzène ni de dérivé de l'éthylène glycol.

En partie commune, les matériaux auront un classement au feu, confirmé par PV à fournir, conforme à l'arrêté du 31 janvier 1986.

7 1 3 Protection des ouvrages

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux. Il prendra donc toutes les dispositions pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable. Il exécutera en particulier les raccords nécessaires après ajustage des menuiseries.

L'entreprise devra traiter et valoriser ses déchets dus au manque de protections.

7 1 4 Coloris

Les enduits des parties communes seront de teinte pastel (une teinte par étage). Les peintures intérieures des logements seront de couleur blanc, blanc cassé ou gris. Les portes palières, les portes des services généraux, les menuiseries extérieures bois, les garde-corps seront de couleurs vives, teinte au choix de l'architecte.

L'entreprise doit le traitement de l'ensemble des rechapis sans plus value.
Lasure : teinte au choix de l'architecte.

7 1 5 Présentation du D.Q.E

L'entreprise s'attachera dans la présentation de son offre à reprendre les articles du présent C.C.T.P et de son additif.
L'entreprise évaluera la quantité de déchets par famille et estimera un coût prévisionnel pour leur élimination et

9 1 6 Réception des supports. Achèvement des travaux

Avant toute intervention, l'Entrepreneur du présent lot devra effectuer la reconnaissance des supports et signaler par écrit au Maître d'Œuvre ceux qu'il estime impropres à l'exécution d'un travail conforme aux règles de l'art. Il effectuera également les mesures d'hygrométrie des supports afin d'assurer la compatibilité de l'application du produit.

Il devra par ailleurs, en complément des moyens prévus au prorata et selon les contraintes du planning, mettre en œuvre tous moyens nécessaires pour l'assèchement des supports. Tenir compte des engagements environnementaux pour réduire l'impact environnemental, émissions de CO², énergie, etc.

Dans le cas de la mise en place d'un système de ventilation et de préchauffage des locaux, le présent lot sera chargé de l'ouverture et fermeture des baies afin de tenir compte des engagements environnementaux

Faute de reconnaissance des supports, l'entreprise sera réputée avoir accepté lesdits supports. Elle fera siens des problèmes rencontrés ultérieurement.

En fin de travaux, l'entreprise doit le libre jeu des fermetures (crémones, serrures, gâches, trous de butée, etc.) qui auraient été bloquées lors de la mise en peinture.

7 1 7 TRAVAUX PREPARATOIRES

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles, de la qualité de surfaçage et l'état de finition recherché.

Avant tout commencement de travaux, les surfaces seront nettoyées et débarrassées de toute souillure.

Les travaux seront effectués en peinture d'impression sur cloisons sèches.

Les montants des huisseries seront recouverts de papiers d'apprêt ou de calicots collés en bande.

Les traces de colles sur les appuis, chambranles, plinthes, etc. seront nettoyées avant séchage à l'éponge humide.

7 1 8 PEINTURE FAIBLEMENT EMISSIVE

Les matériaux de finition intérieures sont faiblement émissive en COV, peintures, vernis, lazures..

La gamme de peinture mise en œuvre affichera en blanc une teneur en COV inférieure à 1 g/l ainsi qu'une teneur en plastifiant inférieure à 1 g/l. Ces matériaux satisferons aux critères de l'Ecolabel Européen et seront conforme aux teneurs en COV de la directive européenne 2004/42/EC pour 2010, y compris après mise à la teinte avec un taux de COV inférieur à 30g/l.

Type Inotex de Seigneurie ou équivalent.

Les présente description et localisation sont les indications complémentaires des plans architectes.

Les plans étant l'outil de prédilection de l'architecte les descriptions et localisation qui suivent complètent les plans, mais une hierarchie est établie entre les pièces du marché les plans prévalent sur les CCTP. L'entrepreneur devra en cas de contradiction oublier ou manquement

dans ou entre les pièces en référer à l'architecte afin que celui-ci puisse clarifier le choix et cela dans la volonté d'assurer la conformité de l'ouvrage à sa destination.

Les dimensions sont données à titre indicatif afin de déterminer le montant du marché, mais les cotes réelles sont à relever sur place par l'entrepreneur.

Les quantités sont données à titre indicatif , mais doivent être vérifiées par l'entrepreneur pour le chiffrage.

7 2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

7 2 1 1 PEINTURE EN PLAFONDS

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles et l'état de finition recherché.

Peinture sur élément plaques de plâtre ou plâtres

Le présent lot devra la fourniture et mise en œuvre d'une peinture acrylique finition B, travaux comprenant :

- Fourniture, montage, démontage et maintenance de l'échaffaudage, type 4/5,
- grattage, ponçage et reprise d'enduit (préparation des supports),
- sur fonds durs, sains, compacts et secs,
- non pulvérulents : brossage des salissures,
- pulvérulents : fixateur 1 couche,
- farinants : brossage et époussetage soignés,
- finition 2 couches,
- le choix de la teinte sera défini par l'Architecte, y compris rechampis.

Localisation

En plafond des pièces refaites ne recevant pas de faux plafond : hall d'entrée, locaux de rangements, pièces annexes

7 2 1 2 PEINTURE EN PAROIS VERTICALES ET INCLINEES

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles et l'état de finition recherché.

7 2 1 3 PEINTURE SUR PLATRE ET PLAQUE EN PLATRE

Peinture pièces sèches

PEINTURE ACRYLIQUE

Préparation :

- Epoussetage
- Couche d'impression IMPRIMUR ou équivalent, peinture nourrissante et imperméable
- Révision des joints
- Enduit non repassé
- Ponçage époussetage

Finition :

2 couches SOYTEX ou équivalent, peinture acrylique garnissante satinée, en dispersion aqueuse

Préparation, impression et 2 couches d'Acrylique satinée **lessivable**.

Traitement des rechampis.

Localisation

L'ensemble des doublages murs périphériques créées

L'ensemble des cloisons créées ou existantes

Soffites d'habillage, gaines, coffres de réseaux et autres réalisés en plaques de plâtre ou carreau de plâtre.

Y compris signalisation des obstacles conforme à la réglementation accessibilité hand.

7 2 1 3 PEINTURE SUR SUPPORT EXISTANT OU CREES MACONNES OU PLATRES

Rattissage des murs pour aspect lisse

PEINTURE ACRYLIQUE

Préparation :

- Epoussetage
- Couche d'impression IMPRIMUR ou équivalent, peinture nourrissante et imperméable
- Révision des joints
- Enduit non repassé
- Ponçage époussetage

Finition :

2 couches SOYTEX ou équivalent, peinture acrylique garnissante satinée, en dispersion aqueuse

Préparation, impression et 2 couches d'Acrylique satinée **lessivable**.

Traitement des rechampis.

Localisation

L'ensemble des locaux rénovés (sauf salle de musique), entresol...

Y compris signalisation des obstacles conforme à la réglementation accessibilité hand.

7 2 1 6 PEINTURE SUR BOIS

Certains bois contiennent des substances qui empêchent le séchage des peintures et vernis. Ces types de bois doivent être isolés.

Les bois seront éventuellement dégraissés suivant les essences.

Etat du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions du DTU 59.1 relatives au degré de finition choisie.

Les portes des salles de bains devront être peintes sur les 2 faces et les 4 tranches pour une meilleure protection à l'eau. Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant le mode d'exécution des subjectiles et l'état de finition recherché

LAQUE BRILLANTE OU MATE GLYCEROPHTALIQUE NON DECLASSANT M2

Peinture non déclassant sur parois de réaction au feu M2

Préparation :

Brossage des salissures

1 couche d'impression glycérophthalique IMPRIMUR ou équivalent.

Ponçage à sec

Enduit maigre à l'huile non repassé

Finition :

2 couches de peinture laque brillante glycérophthalique PANTILLAC 85 ou équivalent.

Traitement des rechapés.

Localisation

Panneaux des portes intérieures en bois et huisseries pour portes sauf portes statifiées

Cadres des châssis bois vitrés de la bibliothèque

Toutes les plinthes du projet sont en médium à peindre dans les pièces recevant du sol souple

Façade de gaine technique.

7 2 2 PEINTURE SUR CANALISATION APPARENTES

Travaux préparatoires et travaux d'apprêt conformément au DTU, suivant l'état de finition recherché, peinture spéciale anti-calorique pour eau chaude.

7 2 2 1 Sur canalisations PVC.

Préparation :

· Nettoyage à l'alcool

· 1 couche d'accrochage par peinture acrylique en phase solvant

Finition :

2 couches de peinture laque satinée GARNYSOIE ou équivalent.

Peinture sur canalisations apparentes de l'ensemble du projet.

Localisation

L'ensemble des canalisations, plomberie, assainissement, sanitaire et chauffage, en apparent.

7 2 2 2 Sur canalisations métal.

Préparation :

· Nettoyage à l'alcool

· 1 couche d'accrochage par peinture acrylique en phase solvant

Finition :

2 couches de peinture laque satinée GARNYSOIE ou équivalent.

Peinture sur canalisations apparentes de l'ensemble du projet.

Localisation

L'ensemble des canalisations, plomberie, assainissement, sanitaire et chauffage, en apparent.

7 2 2 3 Sur radiateurs acier

Préparation :

- Nettoyage à l'alcool
- 1 couche d'accrochage par peinture acrylique en phase solvant

Finition :

2 couches de peinture laque satinée GARNYSOIE ou équivalent.
Peinture sur canalisations apparentes de l'ensemble du projet.

Localisation

L'ensemble des radiateurs existants

7 2 3 RETOUCHES

Raccords et livraison

Tous les raccords nécessaires seront réalisés ainsi que le nettoyage des salissures après travaux du présent lot, avant réception et remise des clés.

Localisation

Pour l'ensemble des locaux.

7 2 4 MARQUAGE ET SIGNALISATION PMR

7 2 4 1 HABILLAGE ESCALIER CENTRAL EN SOLS SOUPLE

Fourniture et pose de sols souple sur l'escalier central:

Pose d'un plat de marche en sols souple type linoleum, nez de marche inox, première et dernière marche contrastées, bandes podotactiles selon indications en plans

Localisation

Pour l'ensemble des locaux.

7 2 4 2 NEZ DE MARCHES INOX

Fourniture et pose de nez de marches en acier inoxydable, peinture contre marches et podotactiles.

Localisation

escaliers menant à la scène et accès de la scène vers les loges

7 2 4 3 PEINTURE PLACE PMR

Mise ne plaec du cheminement normalisé des places PMR selon indocation en plan

Localisation

EN RDC et accès direct grande salle

7 3 NETTOYAGE

Nettoyage de mise en route

Nettoyage des locaux après travaux, avant réception et remise des clés, suivant les règles de l'art et d'hygiène.

Avant réception et après nettoyage dégrossissant exécuté par les titulaires des différents lots, le nettoyage général de finition incombe à l'entrepreneur du présent lot.

Ensemble des nettoyages usuels, avec produits appropriés, de mise en service :

- Tous les carrelages seront grattés si nécessaires ;
- Les appareillages électriques, revêtement de sols murs, appareils sanitaires, robinetteries...
- Suppression des étiquettes et de toute trace de colle ;
- Nettoyage soigné des vitrages intérieurs comme extérieurs
- Enlèvement des pellicules de protection des menuiseries intérieures et extérieures et nettoyage ;
- Lessivage des occultations et des portes de placards ;
- Balayage de l'ensemble des locaux y compris escalier ;
- Lavage des sols avec enlèvement des traces de colles, plâtre ...
- Nettoyage des sanitaires et faïence y compris essuyage
- Les menuiseries, poignées, pènes.
- Les menuiseries, poignées, pènes.

Il est signalé que l'entrepreneur devra protéger les robinetteries et tubes chromés par l'application d'une couche de graisse de façon que ces parties ne soient pas détériorées par les vapeurs d'aciers ou autres lors du nettoyage des revêtements ou carrelages.

L'entrepreneur sera tenu pour responsable des détériorations qui pourraient résulter de la non observation de cette prescription.

Le nettoyage terminé devra être l'égal d'un nettoyage ménager courant effectué à l'aspirateur, la serpière ou le balai ménage.

Les défauts de nettoyage, s'il y a lieu, sont réparés dans les 24 heures.

Les ouvrages qui auraient été détériorés pendant les travaux de nettoyage seront remis en état aux frais de l'entrepreneur responsable.

Le rinçage et le nettoyage du matériel sera respectueux de l'environnement. Ne pas rincer les pinceaux, les bidons sur le sol extérieur, au dessus d'une bouche d'égout ou dans un évier. Récupérer les eaux polluées pour éliminer les matières polluantes, les extraits secs. Définir les filières d'éliminations.

Recommandation : *Utilisation d'une* machine pour nettoyer le matériel en fin journée (pinceaux, rouleaux). L'eau souillée est récupérée pour être traitée.

Les déchets de chantier font l'objet d'un tri sélectif conformément aux dispositions communes à tous les corps d'état pour les opérations certifiées Habitat et Environnement Profil A. Chaque entrepreneur est chargé du tri de ses déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.

Localisation

Pour l'ensemble des locaux.